



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de la Logistique
des Finances et de la
Formation

Dossier suivi par :
Souèlé Brice DJEDJE

Tél. 03.44.06.45.24
Fax : 03.44.48.67.25

Mèl :
Adj-dl2f@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Conseiller pédagogique
départemental à la
formation continue

Dossier suivi par :

Tél. 03.44.06.45.04
Fax : 03.44.48.67.25

Mèl :
formationcontinue60@ac-
amiens.fr

Beauvais, le 04 novembre 2019

L'Inspectrice d'académie
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale chargés de circonscription
du 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école et
d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les Enseignants

**Objet : campagne complémentaire Stages à candidature individuelle - Plan
départemental de formation continue des enseignants du premier degré - Année
scolaire 2019-2020**

Pièce jointe :

- Liste des formations à candidature individuelle avec modifications de dates

**1. Contexte de lancement de la campagne complémentaire d'inscription
aux stages à candidature individuelle**

À l'issue de la campagne d'inscription aux stages à candidature individuelle (21 juin
au 20 septembre 2019), les candidatures ont été largement inférieures aux places
offertes s'agissant de certaines formations.

Au regard de cette situation, la commission administrative paritaire départementale a
décidée, lorsque cela était possible, d'ouvrir une campagne d'inscription
complémentaire pour les formations concernées.

Les formations sont présentées sous forme de **dispositifs** qui se déclinent en un ou
plusieurs **modules**. Les dispositifs possèdent un numéro d'identifiant du type :
« 19D060**** » et les modules ont une forme numérique à 4 chiffres. **La
connaissance de ces codes est indispensable pour s'inscrire**. L'inscription se
fait d'abord au niveau du dispositif à l'intérieur duquel est choisi un ou des modules
(1 module = 1 vœu).

2. Public concerné

Les formations s'adressent à tous les instituteurs et professeurs des écoles titulaires
en poste, dès leur première année d'exercice.

Les professeurs des écoles stagiaires ne peuvent s'inscrire aux formations à
candidature individuelle en raison du dispositif spécifique d'accompagnement, de
suivi et de formation qui leur est dédié.

3. Conditions générales de participation aux formations

Un enseignant du premier degré dispose d'un crédit de 36 semaines de formation dans sa carrière.

Sauf exception, les actions de formation se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis. D'une façon générale, les horaires sont : 9h00-12h00 et 13h30-16h30.

Un temps de remplacement est assuré par un brigadier départemental pour les sessions de présentiel et de distanciel. Dans la mesure du possible, le brigadier départemental prend contact avec l'enseignant au cours de la semaine qui précède le départ en formation afin d'effectuer les échanges d'informations nécessaires au bon déroulement du remplacement.

Une candidature à une formation est un acte volontaire qui implique de la part du candidat retenu **un engagement de participation tant en présentiel qu'en distanciel**. Une demande de désistement doit être tout à fait exceptionnelle et faire l'objet d'un courrier dûment motivé adressé à Monsieur l'Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale, sous couvert de l'Inspecteur chargé de la circonscription.

4. Sélection des candidatures

Les candidatures sont classées par ordre décroissant du barème applicable à la formation continue.

Pour chaque enseignant le barème formation continue est calculé à partir de **l'ancienneté générale des services** (AGS arrêtée au 1^{er} septembre de l'année en cours) **diminuée du nombre de semaines de formation effectuées**.

En cas d'égalité de barème :

1. Nombre de jours de formation le moins élevé ;
2. AGS la plus élevée ;
3. Personne la plus âgée.

L'application du barème est prévue lorsque, pour une formation donnée, le nombre de candidats est supérieur au nombre de places à pourvoir.

5. Indemnisations

Pour ouvrir droit à indemnisation de frais, l'action de formation doit se dérouler hors du territoire de la commune de résidence administrative ou du territoire de la commune de résidence du stagiaire conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006. Sont considérées comme formant une même commune, les communes limitrophes, desservies par un service régulier de transport public de voyageurs.

Les **enseignants travaillant à temps partiel** ont la possibilité de suivre l'intégralité de la formation et pourront faire l'objet d'un rétablissement à plein traitement pour cette période. Il leur appartient d'en **faire la demande, par écrit** et par la voie hiérarchique, à Monsieur l'Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale, dès la fin de la formation.

6. Procédure d'inscription

Les inscriptions s'effectuent uniquement par mail à l'adresse : l'adresse adj-dl2f@ac-amiens.fr.

Avant toute démarche d'inscription, il convient de visualiser **la liste des formations à candidature individuelle** (voir pièce jointe) afin d'identifier les **codes du dispositif et du module**.

Calendrier des inscriptions complémentaires :

Du jeudi 7 novembre au vendredi 29 novembre 2019.

7. Résultats

Les résultats seront communiqués par mail la première semaine du mois de décembre 2019.

Les candidats retenus recevront une convocation avant le début de la formation sur la messagerie électronique de l'école (ce.rne@ac-amiens.fr).

Pour l'Inspectrice d'académie – DASEN
et par subdélégation
L'adjoint au DASEN en charge du premier degré

Abdel-Kader KHELIFI



Circulaire départementale relative au PDF 2019-2020

Annexe : formations à candidature individuelle ouvertes au titre de la campagne d'inscription complémentaire

Objectif	Orientation	Identifiant du dispositif	Dispositif de formation	Description de l'objectif	Code du module	Module	Description du contenu	Modalité	Durée prévue en heures	Nombre de groupes	Effectif par groupe	Public cible et dates prévues
DEVELOPTE DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NVELLES	MAITRISE DE LA LANGUE	19D0600044	Cycle 2 hors EP : Gérer une classe mult niveau	Apporter aux enseignants des stratégies de prise en charge des différents rythmes d'acquisition de la lecture chez les élèves de cycle 2 pour permettre les progrès et les réussites de chacun.	9792	Lecture : Classe mult niveau en cycle 2 (Ouest)	Permettre aux enseignants d'acquérir des stratégies de prise en charge des rythmes d'acquisition différents de chacun des élèves dans l'apprentissage de la lecture. Adopter des gestes professionnels permettant une entrée rapide et ludique dans les mécanismes d'acquisition du langage.	PRESENTIEL	6	1	11	Public cible : Professeurs d'école du bassin Ouest. Date : 14/05/2020.
					9793	Lecture : Classe mult niveau en cycle 2 (Centre)		PRESENTIEL	6	1	11	Public cible : Professeurs d'école du bassin Centre. Date : 12/05/2020.
					9794	Lecture : Classe mult niveau en cycle 2 (Est)		PRESENTIEL	6	1	10	Public cible : Professeurs d'école du bassin Est. Date : 14/05/2020.
DEVELOPTE DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NVELLES	PERFECTIONNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	19D0600047	EPS : Le golf scolaire au cycle 3	Apprendre à concevoir et mener un module d'apprentissage de golf dans une programmation équilibrée et cohérente de l'EPS. Se saisir de l'interdisciplinarité. Connaître et se saisir des aides partenariales (FFGolf et golfs de l'Oise).	9799	Le golf scolaire au cycle 3		PRESENTIEL	3	1	33	Public cible : Enseignants de cycle 3 et/ou formateurs du premier degré. Date : un mercredi après-midi en avril-mai 2020.
DEVELOPTE DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NVELLES	PERFECTIONNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	19D0600048	EPS : L'athlétisme au cycle 2	Apprendre à concevoir et mener un module d'apprentissage d'athlétisme dans une programmation équilibrée et cohérente de l'EPS au cycle 2. Se saisir de l'interdisciplinarité.	9800	L'athlétisme au cycle 2	En référence aux programmes et au socle commun et aux dispositifs liés à l'Olympisme, étudier les attentes institutionnelles, échanges de pratiques, mise en situation, apports théoriques, pratique de l'activité.	PRESENTIEL	3	1	27	Public cible : Enseignants de cycle 2. Date : un mercredi après-midi en décembre 2019.
ADAPTATION A EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	ACCOMPAGNEMENT RH ET FORMATION DES PERSONNELS	19D0600060	Formation MGEN	Formation réseau PAS.	9846	Prévention des troubles de la voix	Prévenir les troubles de la voix. Intervention par la MGEN.	HYBRIDE	3	1	16	Public cible : Professeurs des écoles. Dates : 06/05/2019 et 27/05/2019
DEVELOPTE DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NVELLES	MATERNELLE	19D0600063	TPS : Structuration des apprentissages langagiers		9851	TPS : Structuration des apprentissages langagiers		HYBRIDE	12	1	6	Public cible : Professeurs des écoles en maternelle. Dates : 10/01/2020 et 06/04/2020.